



Domaine d'intervention : Appauvrissement de la couche d'ozone

La problématique

Sauvegarder la couche d'ozone, un écran protecteur de la Terre, est devenu une priorité mondiale lorsqu'on s'est rendu compte qu'elle s'appauvrisait sous l'effet de certains composés chimiques, faisant peser des risques importants sur la santé et l'environnement. L'application de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, adoptée en 1985, et du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté en 1987, a permis de réduire de plus de 90 % la quantité des substances nocives libérées dans l'atmosphère. Ainsi, après plus de dix ans de coopération internationale, la concentration de certaines de ces substances dans l'atmosphère a commencé à baisser.

Freiner l'accroissement de la production et de l'utilisation d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC) est l'un des derniers obstacles à surmonter dans l'effort de protection de la couche d'ozone. Les parties au Protocole de Montréal ont récemment adopté un programme ambitieux visant à accélérer l'élimination progressive des HCFC, en tirant parti des liens et des synergies qui existent entre cet objectif et la prévention du risque climatique.

LES FAITS

- Le FEM a alloué plus de 183 millions de dollars à des projets visant à éliminer progressivement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ce qui lui a permis de mobiliser 188 millions de dollars de cofinancement.
- L'appui technique et financier fourni aux pays en transition d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique a aidé ces pays à réduire de 99 % leur consommation de substances nocives pour l'ozone.

La réponse du FEM

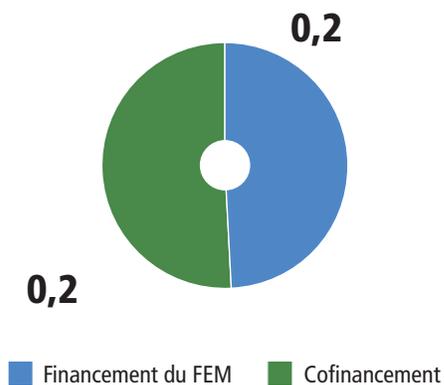
L'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone est un moyen très efficace d'améliorer immédiatement et durablement l'état environnemental de la planète. C'est pourquoi le FEM a alloué plus de 183 millions de dollars à des projets allant dans ce sens, ce qui lui a permis de mobiliser 188 millions de dollars de cofinancement.

Le but du FEM dans ce domaine d'intervention est de protéger la santé et l'environnement en aidant les pays à mettre fin progressivement à la consommation et à la production de substances



FINANCEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION : APPAUVRISSMENT DE LA COUCHE D'OZONE

Montants en milliards de dollars



nocives pour l'ozone, et à en prévenir les émissions, conformément aux engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Protocole de Montréal, tout en promouvant le recours à des technologies et des méthodes de remplacement. L'impact à long terme des interventions du FEM est la reconstitution de la couche d'ozone pour laquelle l'indicateur de performance est le retour au niveau d'avant 1980.

En partenariat avec les instances du Protocole de Montréal de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, le FEM a déjà financé des projets qui ont permis à la Fédération de Russie et aux pays d'Europe orientale et d'Asie centrale de mettre fin progressivement à l'utilisation des chlorofluorocarbures (CFC), des halons et des tétrachlorures de carbone. Le FEM a également aidé ces pays à éliminer progressivement le bromure de méthyle. La dernière phase de financement est consacrée à l'élimination progressive des HCFC.

L'appui du FEM a aidé les 18 pays bénéficiaires à tenir leurs engagements au titre du Protocole de Montréal. Ces pays ont pu réduire de plus de 99 % leur consommation de substances nocives pour l'ozone, en éliminant quelque 296 000 tonnes, dont 20 000 visées directement par les projets du FEM.

Les interventions soutenues par le FEM dans ce domaine contribuent également à l'application d'autres instruments relatifs à des substances chimiques, comme la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) et, plus généralement, à la bonne gestion de ces substances. Ainsi, les programmes et les politiques applicables à la gestion des substances nocives pour l'ozone, dans le domaine du commerce et des licences, par exemple, peuvent être utilisées pour gérer les POP et vice-versa. De même, les technologies utilisées dans la destruction des CFC le sont également pour la destruction des biphényles polychlorés.

En outre, des liens étroits existent avec le domaine d'intervention « changements climatiques » et ses programmes stratégiques « amélioration du rendement énergétique des immeubles » et « amélioration du rendement énergétique dans le secteur industriel ». Les projets du FEM rattachés à ces programmes stratégiques peuvent soutenir l'élimination progressive des HCFC utilisés dans les refroidisseurs et les réfrigérateurs et dans l'industrie alimentaire, par exemple.

Priorités et projets

Les priorités actuelles du FEM s'organisent autour de projets ayant pour but de renforcer les capacités techniques et institutionnelles pour l'élimination des substances nocives restantes. Les projets d'investissement prévus viendront s'articuler sur

les interventions financées à l'appui de la maîtrise de l'énergie dans le domaine d'intervention « changements climatiques », de manière à tirer le meilleur parti des synergies entre la réduction des substances nocives pour l'ozone et celle des gaz à effet de serre.

Le renforcement des institutions de lutte contre les substances nocives pour l'ozone vise essentiellement les pays d'Asie centrale. Afin d'assurer la viabilité des interventions financées par le FEM, les pays doivent démontrer qu'ils sont disposés à soutenir de façon continue les institutions ainsi renforcées. Ils doivent également démontrer qu'ils sont prêts à adopter les politiques nécessaires.

Le FEM finance également les opérations destinées à faciliter le respect des dispositions adoptées et la présentation des rapports exigés. Les activités de sensibilisation et de formation, notamment la diffusion des acquis et la coopération régionale figurent également au nombre des priorités. Dans la mesure du possible, les projets et les activités viendront s'inscrire dans un cadre national de bonne gestion des substances chimiques. Les pays partenaires du FEM recevront également une aide pour faire en sorte que les quantités résiduelles de CFC utilisées ou produites soient éliminées comme prévu.

Le bromure de méthyle est une substance chimique toxique utilisée pour lutter contre un large spectre d'organismes nuisibles, présents dans le sol, les produits agricoles et forestiers, et les édifices. Au début des années 90, les scientifiques ont établi que le bromure de méthyle était l'un des composés nocifs pour l'ozone. Cette substance étant un excellent fumigant, il n'est toutefois pas facile de trouver des solutions de substitution pour certaines de ses

applications. Le bromure de méthyle continue donc d'être utilisé, même si nombre de pays réussissent à trouver des formules de remplacement pour les usages courants.

Le bromure de méthyle étant très dangereux, il figure sur la liste des produits visés par le Protocole de Montréal. Fort heureusement, l'élimination progressive de cette substance présente de nombreux avantages pour l'agriculture, l'environnement et la santé. En effet, les techniques de remplacement, si elles sont choisies avec soin, peuvent être efficaces et peu coûteuses, sont sans danger pour la couche d'ozone, et renforcent la sécurité au travail. Le FEM aide un certain nombre de pays en transition à atteindre l'un des objectifs du Protocole de Montréal, à savoir, l'élimination complète du bromure de méthyle.

Le Protocole de Montréal fixe l'objectif d'une réduction de 75 % de la consommation de HCFC par rapport au niveau de référence d'ici 2010. Si la plupart des pays semblent bien partis pour atteindre cet objectif, certains pays de la région devront solliciter une aide pour y parvenir. Les investissements destinés à éliminer les HCFC iront de préférence aux technologies et aux produits de substitution émettant peu de gaz à effet de serre afin de réduire les émissions totales de gaz halogénés.

À l'avenir, l'aide du FEM pourrait être nécessaire pour permettre à certains des pays remplissant les conditions requises d'atteindre l'objectif d'une réduction de 90 % de la consommation de HCFC par rapport au niveau de référence d'ici à 2015, et de prendre en compte tout nouveau renforcement des obligations que les parties pourraient adopter, par exemple en ce qui concerne la production et la consommation de HCFC ou les utilisations précédemment exemptées.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

www.theGEF.org

Fonds pour l'environnement mondial
1818 H Street, N.W
Washington, D.C. 20433 USA
Téléphone : 202-473-0508
Télécopie : 202-522-3240

thegef



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE